République Française

COMPTE-RENDU SOMMAIRE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 12 Juin 2014 -

AFFICHÉ CONFORMÉMENT À L'ART. L 2121-25 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

ETAIENT PRESENTS: Mmes Catherine DUCHEMIN, Corinne DUTRIAUX, Séverine LEGER, Sophie LEROUX, . MM. Thierry FRAU, Laurent MAROT (jusqu'à 19 h), Louis ACONIN, José THIEBAUT, Jacques LEVASSEUR, Eric BRIESMALIEN, Bernard HOUYVET, Frédéric BRIESMALIEN.

ABSENT (S) EXCUSEE (S): Mmes Dominique DESCHAMPS, ayant donné pouvoir à M. Thierry FRAU, Céline PRIGENT, ayant donné pouvoir à Mme Sophie LEROUX, MM. Laurent MAROT (à partir de 19 h), ayant donné pouvoir à Mme Corinne DUTRIAUX, Philippe LANOIS, ayant donné pouvoir à Mme Catherine DUCHEMIN.

ABSENT (S).

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Séverine LEGER.

1) Compte-rendu de la réunion du 22 Avril 2014:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

de voter le compte-rendu de la précédente réunion. M. le Maire accepte de mettre que M. Frédéric BRIESMALIEN n'a pas pris part au vote pour le projet de la Tour Roland.

2) Vote du compte administratif 2013 du Service des eaux :

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Laurent MAROT, Adjoint aux finances, décide à la majorité des voix (M. le Maire n'ayant pas pris part au vote) de voter le compte administratif 2013 de la commune, qui se résume ainsi :

• Section d'exploitation : 295 267,37 €

• Section d'investissement : 150 732,94 €

• Excédent cumulé : 273 005,14 €

3) Vote du compte de gestion 2013 du Service des eaux :

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. le Maire, décide à l'unanimité de voter le compte de gestion du Receveur pour l'année 2013.

4) Vote du budget 2014 du Service des eaux :

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. le Maire, décide à l'unanimité de voter les crédits du budget 2014 du Service des eaux comme suit :

• Section d'exploitation : 371 132,49 €

• Section d'investissement : 768 297,00 €

5) Bail Tête noire:

Le Conseil Municipal décide à la majorité des voix (Mme Séverine LEGER ne prend pas part au vote) d'autoriser M. le Maire à signer le bail de l'hôtel-restaurant « la Tête noire » avec la SAS LACHENOIS, le montant mensuel de la location restant à 800 €.

6) Modification de crédits :

Dans le cadre de la location de la Tête noire (paiement de la caution), le Conseil Municipal décide à la majorité des voix *(Mme Séverine*

LEGER ne prend pas part au vote) de modifier les crédits du budget comme suit :

- 165 « dépôts et cautionnements » (dépenses) : 1 600 €
- 165 « dépôts et cautionnements « (recettes) : 1600 €

7) Indemnités au Receveur :

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, décide à l'unanimité de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer les prestations de Conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable ; d'accorder l'indemnité au taux de 100 % (45,73 €) ; que cette indemnité soit versée à M. Gilles THOREL à compter du 1^{er} Janvier 2014.

8) Engagement contrat global pour des travaux d'assainissement :

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer au contrat global d'actions pour l'eau en inscrivant les projets suivants :

- Réhabilitation de l'assainissement non collectif aux Hameaux de la Pothière, la Taulette, la Malmaison pour 2016,
- Réhabilitation de la station d'épuration pour 2014.

M. le Maire est délégué pour signer le contrat et de solliciter toutes les subventions afférentes à ces projets auprès des financeurs.

9) Indemnité de logement des instituteurs :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable à la progression de l'indemnité de logement des instituteurs à 1,3 % pour l'année 2014.

10) Modifications de rues :

Dans un souci d'efficacité et de simplification, notamment pour les services de sécurité (Pompiers, Gendarmerie), le Conseil Municipal décide à l'unanimité les modifications suivantes :

- Transformation de la rue du Troisseau en rue de Plessier;
- Inscription de la propriété de M. NICE dans la rue du Moulin à Le

Hotte.

Les coûts inhérents à ce changement seront pris en charge par la commune.

11) Transformation d'un emploi contractuel en poste permanent :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à transformer le poste de Melle Stéphanie BLANGIS, adjoint technique contractuel, en poste d'adjoint technique territorial de 2^e classe à compter du 1^{er} Juillet 2014.

12) Modifications au PLU:

Pour faire suite aux nécessités d'adaptation du Plan Local d'Urbanisme, le Conseil Municipal, décide de déléguer M. le Maire pour les modifications suivantes :

- Modification de la délimitation de la zone N sur le plan de zonage au 1/2000° (unanimité);
- Modification du règlement de la zone Np sur les bâtiments recevant du public (à la majorité des voix : 1 contre : M. Frédéric BRIESMALIEN);
- Ajout d'un emplacement réservé en bout des jardins de Mmes DESCAMPS et MARCHAND, pour avoir une possibilité d'agrandissement de l'école (unanimité);
- Modification de l'emplacement du Parc d'Activités Economique Intercommunautaire, demandé par la CCPS (unanimité).

13) Demande de subvention :

Sur proposition de M. le Maire, il est décidé à l'unanimité d'accorder à l'association de tennis de table de Lassigny une subvention de 200 €.

14) Demande SIVOM de Ressons-sur-Matz:

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le retrait des 9 communes du canton de Lassigny ainsi que de celle de Vandelicourt, du SIVOM de Ressons-sur-Matz.

15) Nouvelle organisation du temps scolaire :

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la nouvelle organisation du temps scolaire décidée par les conseils d'école pour la prochaine rentrée :

- Lundi, Mardi, Jeudi, 9 h 12 h; 14 h 17 h: enseignement;
- Mercredi 9 h 30 12 h 30 : enseignement ;
- Vendredi 9 h 12 h : enseignement ; 14 h à 15 h 30 & 15 h 30 17 h : TAP

16) Projet WATTY:

Avec la participation des enseignants de l'école élémentaire, il est proposé au Conseil Municipal de signer une convention de partenariat avec la Société ECO2 dans le cadre du programme « WATTY à l'école ». Le devis est de 1 785,60 € TTC et celui de l'isolation des greniers des écoles s'élevant à 3 888 € TTC sont acceptés à l'unanimité.

17) Animations aux écoles :

Compte-tenu du non-paiement de la totalité des frais scolaires par les communes de Fresnières, Gury et Plessier-de-Roye, des baisses importantes des dotations de l'Etat, et du coût qui va être engendré par la mise en place des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) à la rentrée, M. le Maire explique qu'une réduction de la prestation de l'atelier musical (9 800 € par an) serait nécessaire. Une proposition de réorganisation sur deux trimestres, en accord avec les enseignants, est envisageable et sera revue à la rentrée, d'autant que l'activité musicale sera une activité proposée tous les Vendredis après-midi.

Le Conseil Municipal donne son accord à la majorité des voix (1 contre : M. Frédéric BRIESMALIEN).

18) Recrutement d'un emploi d'avenir :

Dans le cadre de la nouvelle organisation des rythmes scolaires, et en raison du départ d'un agent en contrat aidé, il est décidé à l'unanimité de recruter un agent en emploi d'avenir à la prochaine rentrée scolaire.

> Le 17 Juin 2014 Le Maire,

Thierry FRAU